

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE
COMMUNE DE WORMHOUT

Chef lieu de canton



Pastell : 1.4 AUTRES CONTRATS

DEC n°142/2023

DECISION

**Objet : LOT01-DOMMAGE AUX BIENS – Assureur SMACL
Sinistre 2022008283Q - 02-03-2022 - INCENDIE ARMOIRE ECLAIRAGE PUBLIC - Indemnisation**

- Vu le Code des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2122-22
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 juin 2023 portant délégation au maire en vertu de l'article 2122-22 du CGCT,
- Vu la déclaration de sinistre établie le 03/03/2022
- Vu l'identification du tiers responsable et le recours auprès de son assurance,
- Vu le rapport d'expertise en date du 28 septembre 2023 proposant le montant de l'indemnisation
Le Maire soussigné,

DECIDE :

ARTICLE 1 : SMAC ASSURANCES SA déclare donner accord sur la somme proposée :

Objet : ARMOIRE D'ECLAIRAGE PUBLIC SITUEE RUE DE L'EGLISE, DETRUITE PAR UN INCENDIE

Date sinistre : 02-03-2022

Montant des dommages remboursés : 3776,40 € TTC valeur à neuf

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

A Wormhout le 29/09/2023

Le Maire,

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par 8031/10/2023
Transmission en Sous-Préfecture le : 03/10/2023
Publication ou notification le :

Le Maire,

David CALCOEN

